



Régularisation charges HLM

Par **sheryo347**, le **05/12/2025 à 11:50**

Bonjour,

J'ai un petit problème quant à la régularisation des charges annuelle. Début août nous avons reçu une régularisation positive de 15€ de charges, sur l'avis d'échéance du loyer, on nous comptabilise 120 € au lieu des 15€ . Je demande des explications et le mois suivant on nous renvoie une régularisation pour les 120 €, donc je conteste par mail, car j'ai des problèmes respiratoires qui m'handicape pour parler et me déplacer, à ce jour aucune réponse de la part des HLM, impossible de les joindre par téléphone. En regardant la nouvelle régularisation, qui venait soit disant parce que certains immeubles et appartements ne se servaient pas de l'ascenseur(rez de chaussée) chose normale; quand je regarde le niveau du partage, la base qui au début était de 8650 est passé à 8230, or les années précédentes la base pour les ascenseurs était sur 7050! Je pense que l'on se fiche de nous, jamais nous n'avons eu une telle régularisation positive. Ces chiffres sont apparemment aléatoires, et je conteste cette régularisation. Je tiens à vous préciser, que les HLM ont installé un portail dans la cité sans nous demander notre avis, et je pense donc qu'ils nous font payer ce portail sous faux barèmes dans la régularisation. Est ce que les HLM ont le droit d'agir ainsi en nous envoyant 2 justificatifs pour régularisation si je n'avais pas demandé des explications ça passé crème. Merci si quelqu'un peut me répondre. Cordialement

Par **youris**, le **05/12/2025 à 15:55**

bonjour,

vous utilisez le prénom personnel nous, êtes-vous plusieurs à subir cette régularisation ?

vous avez sans doute une association de locataires qui pourrait vous renseigner sur ce sujet.

salutations

Par **Pierrepaulejean**, le **05/12/2025 à 16:39**

cette société HLM n'a pas besoin de consulter les locataires pour l'installation d'un portail

Par **sheryo347**, le **05/12/2025** à **19:17**

Oui c'est la cité 1 dizaine d'immeubles 104 appartements au total. Je ne trouve aucune association de locataires vers chez nous. Il y a 15 jours, j'ai contacté la CNL de ma région, mais aucune réponse. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire .

Cordialement

Par **sheryo347**, le **05/12/2025** à **19:21**

Les HLM n'ont pas besoin de nous consulter, mais cela n'est pas à nous de payer ?